



Cabinet  
Service communication

Marseille, le jeudi 9 octobre 2014

---

**Population Rom à Marseille :**  
**L'évacuation du campement du 35 boulevard Dr Heckel,**  
**Marseille 11<sup>ème</sup>**  
**le 9 octobre 2014**

---

Ce 9 octobre à 8H30 a eu lieu l'évacuation d'un campement occupé par des membres de la communauté ROM au 35, bd Dr Heckel. Cette évacuation d'un terrain fortement inondable s'est effectuée en exécution d'un arrêté de police générale pris le 19 août 2014 par le maire de Marseille. En effet, les occupants s'étaient installés sur les rives ainsi qu'un îlot de l'Huveaune, menaçant de les submerger. Au moment de l'évacuation, qui s'est déroulée sans incident, il demeurait une vingtaine de personnes.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône rappelle les modalités de suivi des installations illicites des familles Roms dans le département et le travail effectué par les services de l'État pour accompagner et humaniser l'évacuation de ces sites.

Cette opération s'est effectuée ce matin en application de la circulaire ministérielle du 26 août 2012, qui prescrit la mise en œuvre d'un travail de diagnostic et d'accompagnement social préparatoire à l'exécution de la décision d'expulsion.

Ce diagnostic social, préconisé par la circulaire, est conditionné par la volonté des familles d'y participer.

Lors des passages successifs des associations mandatées à cette fin, il a été constaté la présence de 6 familles, dont un seul enfant, certains ménages de ce campement étant repartis dans leur pays d'origine ces dernières semaines.

Celles-ci ont décliné la proposition d'accompagnement social ainsi que toute rencontre ultérieure. Leur refus a été motivé par leur projet de retour dans le pays d'origine prochainement. Aucune personne du campement rencontrée ne répondait d'ailleurs aux critères de vulnérabilité (enfant en bas âge, femme enceinte, malade) pris en compte pour bénéficier d'un hébergement temporaire. Les coordonnées d'un référent social leur ont toutefois été communiquées leur offrant ainsi la possibilité de prendre contact si nécessaire.

Le Samu social était présent sur le site pour un accompagnement social éventuel mais aucune des personnes présentes n'a sollicité de relogement en urgence.